ures affaires pendant que nous enfonçons le clou de notre dans des caves.

M. Pelletan continue :

Pendant que la Banque accroît son encaisse, les autres nations développent, à notre préjudice, leur puissance économique.

Puis, l'orateur expose les avantages du système en vigueur aux Etats-Unis.

M. Ribot. — Ce système est désastreux.

M. Pelletan. — Vous plaignez un pays dont la prospérité est incontestable, dont l'essor nuit à notre action. (Applaudissements à gauche). Une nation doit être malheureuse de sa situation monétaire: elle doit garder le chef de son trésor.

M. Pelletan rappelle que la Banque, en 1870, a refusé au gouvernement toutes les ressources nécessaires à la Défense nationale.

M. Ribot. — C'est inexact ! La banque a fourni des fonds.

M. Pelletan. — Vous niez, j'ai des documents qui dénoncent la vérité.

L'orateur lit une lettre de Gambetta menaçant de supprimer la Banque, si elle refusait d'avancer de l'argent.

M. Pelletan demande à M. Ribot si Gambetta n'avait pas raison de résister à des gens qui le tiraillaient et qui songeaient à perdre l'Alsace et la Lorraine, plutôt que de dénoncer les cordons de jour bourse.

Cris à l'extrême gauche. — C'est une trahison !

M. Pelletan demande, en terminant, si le Parlement permettra qu'un jour de détresse le pays soit encore une fois obligé de demander aux brasseurs d'affaires l'argent nécessaire à la défense nationale. (Triples salves d'applaudissements).

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi

Demain nomination de la commission du budget.

La séance est levée à 6 h. 35.

AU SÉNAT

AVANT LA SÉANCE

Le groupe agricole du Sénat a commencé, aujourd'hui, l'examen de la question de l'admission temporaire du blé et de la suppression des zones.

Il s'est ensuite préoccupé de l'interpellation de M. Le Play sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires. Il a décidé que cette interpellation devait être adressée non seulement au ministre de l'instruction publique, mais aussi au ministre de l'agriculture.

— La commission nommée aujourd'hui par le Sénat pour examiner le projet voté par la Chambre sur le placement des ouvriers et employés est tout entière, favorable en principe au projet.

— On a distribué au Sénat le rapport fait au nom de la commission des finances par M. Bardoux, tendant à l'approbation du projet de loi autorisant l'acquisition, par l'Etat, des bâtiments du collège Ste Barbe.

LA SÉANCE

Présidence de M. Loubet, président.

La séance est ouverte à 2 h. 1/2.

M. Girivart dépose un rapport sur le projet portant modification des articles 407 et 403 du Code de commerce, relatifs à l'action judiciaire en cas d'abordage en mer.

ELECTION D'UN SECRÉTAIRE

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un secrétaire en remplacement de M. Perat, décédé.

M. Costa (Yonne) est élu, au premier tour de scrutin, par 192 voix sans concurrent.

ELECTION D'UN QUESTEUR

Il est ensuite procédé au scrutin pour la nomination d'un questeur, en remplacement de M. Tolain, décédé.

Au premier tour de scrutin, ont obtenu : MM. Dussolier, 50 voix ; Morellet, 47 ; Isaac, 37 ; Fousset, 27 ; Hugot, 18 ; Cordelet 16 ; Demole 12 ; Dulac, 1.

Il est procédé à un deuxième tour de scrutin.

Le second tour donne les résultats suivants : MM. Dussolier, 116 voix ; Morellet, 45 ; Isaac, 41 ; Fousset, 9 ; Barodet, 1 ; Demole, 1.

M. Dussolier est élu questeur du Sénat.

PROJETS DIVERS

L'ordre du jour appelle la première délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, tendant à modifier les articles 61 et 63 de la loi du 10 août 1871, sur les conseils généraux.

Sur la demande de M. Edouard Millaud, le projet est renvoyé à une commission spéciale.

M. Bérenger dépose son rapport sur le projet de loi relatif aux outrages aux bonnes mœurs.

Le Sénat fixe en tête de l'ordre du jour de vendredi la discussion de l'interpellation de M. Le Play sur l'insuffisance de l'enseignement agricole dans les écoles primaires et s'ajourne à jeudi.

La séance est levée à 5 h. 10.

CHRONIQUE

MUSELÉ !

A L'AUDIENCE

L'HUISSIER AUDIENCIER, appelant. — Le ministère public contre Vaufroy.

(Vaufroy sort du fond du prétoire et prend place au banc des prévenus).

LE PRÉSIDENT. — Vaufroy, levez-vous. Vous êtes prévenu d'outrages à un agent de la force publique. Vous l'auriez traité de « gâteux ». Vous reconnaissez le fait ?

VAUFROY. — Sans nul doute, j'étais tellement dans mon droit !..

LE PRÉSIDENT. — D'abord, non, vous n'y étiez pas ; vous ne serez jamais dans votre droit en traitant de « gâteux » un agent.

VAUFROY. — Les autres, soit !... celui-là, si ! Est-ce qu'il n'avait pas... — non, mais écoutez ça ! — est-ce qu'il n'avait pas émis la prétention de conduire mon chien en fourrière parce qu'il n'était pas muselé ? (Haussement d'épaules). Comme je lui ai dit : « Muselé ! C'est plutôt vous qui devriez l'être ».

LE PRÉSIDENT. — Grossièreté toute gratuite, d'ailleurs, et que l'agent ne s'était attirée en rien. (Vaufroy veut parler).

LE PRÉSIDENT. — Taisez-vous. Votre chien n'était pas muselé, voilà le fait, et vous menaçant de le conduire en fourrière, l'agent ne faisait, strictement, que s'acquitter de son devoir.

VAUFROY. — J'ai un chien qui ne supporte pas la muselière. (Un temps) Ça l'empêche de bâiller, cette bête.

LE PRÉSIDENT, goguenard. — Allons donc !

VAUFROY. — Parfaitement... D'où des contractions d'estomac susceptibles d'amener des troubles dans son organisme. J'ai pas envie que mon chien attrape une gastrite. — Sans compter que ça le fait loucher.

LE PRÉSIDENT, même jeu. — Se peut-il ?... Il est regrettable que le tribunal ne puisse entrer dans des considérations de cette importance et doive s'en tenir à faire respecter les ordonnances du préfet de police.

VAUFROY, *très énergique.* — Pardon ! Je connais les institutions qui nous régissent, et je déclare, à la face de Dieu, qu'il n'y a ni loi ni ordonnance empêchant les chiens de bâiller !.. Empêcher les chiens de bâiller !... *(Avec une pitié ironique)* Les affaires ne vont déjà pas si bien !.. Si on se met par-dessus le marché, à empêcher les chiens de bâiller, où allons-nous !

LE PRÉSIDENT. — Si vous connaissiez la loi aussi bien que vous le prétendez, vous sauriez qu'elle vous donne le droit de ne pas museler votre chien à la condition que vous le teniez en laisse. Tenez-le en laisse, votre chien, il baillera tant qu'il voudra.

VAUVROY. — Oui, mais il ne pissera plus.

LE PRÉSIDENT. — Comment, il ne... ?

VAUFROY. — Bien entendu. J'ai un chien qui ne veut plus pisser dès l'instant qu'il est à l'attache.

LE PRÉSIDENT. — Mais qu'est ce que c'est qu'un chien comme ça !

VAUFROY. — Il faut le prendre comme il est ; aussitôt qu'il se sent à l'attache, toc, il se couche sur le dos et, durant des heures entières, il essaye d'enlever sa laisse avec ses deux pattes de devant. Qu'est-ce que vous voulez que j'y fasse ? Or, ne pissant plus dans la rue, il pisserait dans l'appartement, si les bienfaits d'une éducation inculquée depuis des années à coups de botte dans le derrière ne le rappelaient au sentiment des convenances. Alors quoi ? S'il ne pisse ni dehors ni dedans, où pissera-t-il, cet animal ?

LE PRÉSIDENT. — La loi...

VAUFROY, *très net.* — Il n'y a pas de loi qui empêche les chiens de pisser.

LE PRÉSIDENT. — Mais...

VAUFROY. — Je ne suis pas ici pour faire de la critique. Je me bornerai donc à faire remarquer que le moment serait mal choisi d'empêcher les chiens de pisser quand les journaux sont unanimes à constater que l'agriculture manque de bras.

LE PRÉSIDENT. — Et c'est tout ce que vous avez à dire ?

VAUFROY. — Permettez ! J'ai encore à dire ceci : que le règlement de police qui oblige les maîtres à museler leurs chiens est une bêtise et un non-sens.

LE PRÉSIDENT. — Parce que ?

VAUVROY. — Parce que, si les chiens de maître sont moins exposés à la rage (comme le démontre la statistique), que ne le sont les chiens errants, ceux-ci, en revanche sont bien moins que ceux là exposés à la muselière. Des muselières ! Et ta sœur ? Est-ce vous qui leur en payerlez ? Non, n'est-ce pas ? Tant qu'à faire. Monsieur le président, et dépenser pour dépenser, il est clair que vous et moi irions plutôt chez le marchand de vin.

LE PRÉSIDENT. — D'où vous concluez ?

VAUFROY. — D'où je conclus que museler mon chien, qui n'aura jamais la rage, c'est l'abandonner, sans défense, à la morsure des chiens qui l'ont. Je ne muselleraï pas mon chien.

LE PRÉSIDENT. — La cause est entendue. La tribunal, prenant en considération l'ingénuité de vos aperçus et la correct on de votre attitude, vous condamne à un mois de prison et aux dépens.

VAUFROY. — Un mois de... (*Les yeux au ciel*) J'en appelle à la postérité.

Georges COURTELINE.

DERNIÈRE HEURE

ENTRE PARIS ET LONDRES

Londres, 1er juin.

Un nouveau service entre Londres et Paris sera inauguré demain par Folkestone et Boulogne.

Les trains partiront respectivement de Londres et de Paris à 2 heures 25 de l'après-midi, ce qui permettra aux voyageurs dans les deux capitales de pouvoir s'occuper de leurs affaires avant de se mettre en route.

Le besoin de ce nouveau service se faisait sentir depuis longtemps.

FAUX BRUIT A LA CHAMBRE

Paris, 1er juin.

Le bruit a couru à la Chambre que M. Georges Leygues, ancien ministre du cabinet Dupuy, qui prononça récemment à Bordeaux un virulent discours contre la politique extérieure du cabinet Méline allait déposer une demande d'interpellation sur la politique extérieure du gouvernement. M. Leygues, interrogé a répondu qu'il n'avait nullement cette intention pour le moment.

DRAME ÉPOUVANTABLE

Rouen, 1er juin.

Le nommé Graft, brigadier de gendarmerie à Ry, a tué, la nuit dernière, pendant leur sommeil, sa femme, sa petite-fille au berceau puis il s'est suicidé d'un coup de revolver.

Graft était estimé de tous ; il était bon père de famille et on se perd en conjectures sur les causes du drame.

Le Conflit Gréco-Turc

LA SITUATION

Il résulte des informations que nous venons de recevoir d'Orient que le feu qui couve sous la cendre est à la veille d'allumer de nouveau l'incendie.

Décidé à rester sourd aux injonctions des puissances et, appuyé par l'Allemagne, à imposer lui-même les conditions de la paix à la Grèce, le sultan semble vouloir reprendre l'offensive avec rigueur dès l'expiration de l'armistice, le 5 juin au matin.

Cette résistance au concert européen, lequel n'existe d'ailleurs que de nom, peut avoir des conséquences incalculables.

Il faudra on que les puissances se laissent impunément bafouer par le sultan assassin et s'avouent vaincues, ou qu'elles imposent leur veto par la force.

La complicité d'Abdul-Hamid et de Guillaume II a acculé l'Europe et en particulier la France, qui s'est embarquée avec une criminelle légèreté dans cette aventure, à une déshonorante faillite diplomatique... ou à une guerre.

Si la Porte ne prend pas le parti de céder, il ne restera plus, en ce qui nous concerne et en présence de cette alternative comme fiche de consolation, à la vérité bien mince, qu'à mettre en accusation le ministère Méline en général, et Hanotaux en particulier, qui ont engagé notre pays dans le plus beau guêpier qui soit.

Constantinople, 1er juin.

On affirme à la Sublime-Porte que la réponse définitive de la Turquie en ce qui touche l'extension de l'armistice jusqu'à l'issue des négociations, sera remise demain aux ambassadeurs.

Athènes, 1er juin.

On annonce que le blocus de Volo et de Salonique va être suspendu afin de permettre de ravitailler ces deux ports.

La même mesure a été proposée pour Prevéza, mais le commandant turc l'a rejetée.

Londres, 1er juin.

On télégraphie d'Athènes au *Standard* :

« Un fournisseur de la marine a reçu des ordres pour l'approvisionnement d'une flotte anglaise de quarante navires qui seront concentrés au Pirée et à Phalère.

« Le gouvernement s'occupe de l'envoi à Constantinople d'un officier et d'un fonctionnaire civil pour fournir aux ambassadeurs tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin. »

Athènes, 1er juin.

A la suite d'un massacre de dix chrétiens à Caliba, six Turcs ont été arrêtés, mais la population turque a réclamé leur liberté.

Les amiraux délarent que le rappel des troupes turques est décidé.

LA GRÈVE DE COMINES

Fin de la grève. — Reprise du travail en masse dans tous les établissements. — Conciliation nécessaire. — Pas de victimes.

La grève des ouvriers rubaniers, qui durait depuis quatre semaines, s'est terminée, hier soir, d'une façon inattendue.

Dans la journée, une vingtaine d'ouvriers étaient allés à la fabrique Ch. Catteau pour recevoir le salaire qui leur revenait et qu'ils n'avaient pu toucher plus tôt, à cause de la grève. M. Charles Catteau leur a fait signer la reprise du travail. Ces ouvriers, surpris, n'ont pas osé se refuser à signer. Cette faiblesse eut tout de suite l'apparence d'une capitulation.

Les autres ouvriers s'émurent de la situation, d'autant plus fortement qu'il y avait surprise. Ils se crurent victimes d'un subterfuge du patron.

***

Vers 6 heures du soir, ils se réunirent à l'estaminet de l'Union, lieu habituel de la grève. Notre ami H. Ghesquière était présent. Il a était déjà fait mettre au courant de la situation par le Comité de la grève.

Il prit la parole pour expliquer, en termes modérés, la situation. Il déclara qu'il regrettait que M. Ch. Catteau, après avoir fait une loyale concession, ait cru se donner la regrettable satisfaction d'amour-propre de renvoyer de chez lui un certain nombre de ses ouvriers.

C'est d'autant plus une mesure regrettable que cette question de personnes a maintenu plus longuement la cessation du travail, si préjudiciable aux patrons et aux ouvriers de l'industrie cominoise.

L'orateur a très vivement engagé les ouvriers de chez M. Ch. Catteau à reprendre le travail, tous ensemble, persuadé, dit-il, que votre patron, qui a déjà accepté la concession réciproque sur les prix de façon, vous tiendra compte de votre esprit de conciliation.»

Cette réunion prit fin, sans qu'une résolution fut adopté. Rendez-vous fut pris pour 8 heures 1/2 du soir.

Les ouvriers grévistes des autres établissements se réunirent aussitôt et décidèrent qu'une assemblée se tiendrait à 9 heures du soir, pour prendre une décision après celle des ouvriers grévistes de M. Charles Catteau

A 8 h. 1/2, ces derniers étaient réunis à nouveau. Ils avaient à voter sur la reprise du travail ou la continuation de la grève. Il fut convenu, avant le vote, que ce vote se ferait à bulletin secret et que la majorité, pour être valable, devrait atteindre 80 p. 0/0 des suffrages.

Le vote eut lieu ainsi. L'esprit d'union et de discipline qui anime les ouvriers, est tel que quoi qu'il ait manqué une voix pour obtenir les 80 p. 0/0, la reprise du travail fut décidée, sans enthousiasme évidemment, mais pour montrer à M. Ch. Catteau que c'est librement, sans sacrifice d'amour-propre ni pour lui ni pour eux, qu'ils sont décidés à rentrer dans les ateliers.

Les ouvriers des autres établissements se sont réunis, aussitôt après ce vote, et ont décidé, croyons-nous, de reprendre le travail, eux aussi, puisqu'ils ne se sont mis en grève que par mesure de solidarité.

***

Une lettre avertissant les patrons de cette rentrée générale, lettre faite dans l'esprit le plus conciliant, a été envoyée à chacun d'eux par le Comité de la grève. La lettre suivante a été envoyée aussi, le soir même, à M. Charles Catteau qui y fera, nous l'espérons, le meilleur accueil.

« Monsieur Charles Catteau,

« Obéissant à la volonté de tous les ouvriers, réunis au siège habituel pour prendre des mesures conciliatrices entre patrons et ouvriers, nous avons l'honneur de vous annoncer que, dès demain matin, tous les ouvriers qui ont cessé le travail, rentreront aux ateliers.

« Nous avons consacré tous nos efforts à l'entente, à la conciliation; nous avons toujours cru que l'entente devait se faire entre patrons et ouvriers dans l'intérêt de notre industrie locale, comme dans l'intérêt des ouvriers et de la ville de Comines (France).

« Puisque vous avez accepté, Monsieur le patron, dans votre entrevue avec nos délégués, une concession réciproque et loyale ; puisque, somme toute, nous sommes intéressés à l'entente entre le capital et le travail, nous comptons que vous ne voudrez pas marquer cette reprise du travail par le renvoi d'ouvriers qui ont femmes et enfants et qui comptent, eux comme nous, sur votre bienveillance et votre esprit d'humanité.

« Grâce à cette amnistie, grâce aux bonnes relations reprises entre ouvriers et patrons, le calme et la tranquillité reparaîtront dans notre ville, à la satisfaction de la population cominoise tout entière.

« Dans la certitude que vous vous prêterez à ce désir de conciliation et de paix sociale, veuillez agréer, Monsieur le patron, nos plus sincères salutations.

« *Vos ouvriers.*

« P.-S. — Vos ouvriers se trouveront à la porte de vos ateliers demain, à 8 h. 1/2 du matin. »

***

En somme, cette fin de la grève signifie : reprise du travail en masse d'après les conditions admises par M. Ch. Catteau devant les délégués ouvriers et qui sont les conséquences de sacrifices réciproques ; conciliation nécessaire, pas de victimes.

Nous verrons bientôt si les promesses sont tenues.

LILLE

L'AFFAIRE GRAND-DEVERNAY

La *Dépêche* annonçait hier matin, d'après son correspondant de Douai, que, *par ordre du parquet général*, M. le Procureur de la République avait interjeté appel à «minima» dans l'affaire Grand-Devernay.

Hier soir encore, notre ami Devernay n'avait pas reçu confirmation de ce bruit « trange que nos renseignements particuliers nous permettent cependant de déclarer fondé.

On comprendra que nous laissions à l'opinion publique le soin de juger cette « petite » guerre à coups de code contre un citoyen dont le plus gros — et le seul — crime est d'être un élu socialiste.

Après çà, Devernay ne s'en portera pas plus mal ! Nous souhaitons qu'il en soit de même du « coupeur de cheveux en quatre » qui siège au parquet général.

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Commission administrative

Réunion des délégués jeudi 3 juin 1897, à 8 heures 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

Présence indispensable.

Sous-Commission des Finances

Les membres de la sous-commission des finances sont invités à se réunir une demi-heure avant la commission administrative.

MAISON DU PEUPLE

Réunion de la commission de la Maison du Peuple, mercredi 2 juin, à 8 heures du soir. Urgence.

Marche-manœuvre

Hier matin, le 1er bataillon du 43e de ligne, commandé par M. d'Astafort, chef de bataillon, a quitté Lille pour exécuter une marche-manœuvre qui durera deux jours.

Le bataillon, précédé de la musique du régiment, est arrivé hier matin, vers dix heures à Cysoing. A quatre heures et demie, un concert a été donné par l'excellente musique militaire sur la place de Cysoing.

Nos troupiers ont couché hier à Cysoing et y coucheront également ce soir.

Nécrologie

On annonce la mort de M. Fourquez Louis, agent-voyer en chef du département, membre de la Commission des bâtiments civils.

Vol et complicité

Marie Beccart, âgée de 18 ans, servante chez M. Dequecker marchand de couleurs, rue Royale, 9, a été mise en état d'arrestation sous l'inculpation de vol.

Cette jeune fille, profitant de l'absence de ses patrons, avait dérobé plusieurs objets qu'elle avait déposés chez sa sœur, Albertine Daire, ménagère, rue Ste-Catherine, 41. Cette dernière a été mise aussi en état d'arrestation pour complicité de vol par recel.

Accidents de travail

Un ouvrier de l'Union linière, Ludovic Baleur, âgé de 26 ans, demeurant rue de Thumesnil, cour Allart, a eu quatre doigts de la main droite pris dans un engrenage.

Il a été admis d'urgence à l'hôpital de la Charité, après avoir avoir reçu les premiers soins de M. le docteur Delplanque.

— Deux accidents se sont produits aux ateliers de constructions mécaniques, à l'usine de Fives Lille.

Le nommé Thomas Louis, chauffeur âgé de 23 ans, se tenait près de sa chaudière, lorsque le tube de niveau d'eau de celle-ci vint à éclater. Il reçut un morceau de verre dans l'œil gauche.

Le nommé Glorieux Emile, chaudronnier en fer, âgé de 36 ans, a reçu dans l'œil gauche un éclat de l'acier coupé par son burin.

Un mari en colère

Baillieu Louis, âgé de 26 ans, demeurant rue d'Artois, 160, vit séparé de sa femme depuis six mois.

Hier, ayant un peu fêté la dive bouteille, l'envie lui prit de revoir sa femme, et à cet effet il se rendit à la fabrique Florin, rue de Douai, où elle travaille.

Mais Mme Baillieu ayant refusé une entrevue avec son mari, ce dernier se mit dans une violente colère et alla jusqu'à frapper la concierge, Mme Lemoine, ainsi que MM. Louillet et Lahousse qui voulurent intervenir.

Procès-verbal pour coups et violences a été dressé contre Baillieu.

Dans les fortifications

Hier, vers une heure de l'après-midi, le sieur Pierre Vandeverde, âgé de 48 ans, tisserand, étant couché sur les remparts, près la porte de Gand, est tombé dans le fossé des fortifications, faisant ainsi une chute de huit mètres environ.

Il a été retiré par des agents qui l'ont transporté au poste de police où il a reçu les soins de M. le docteur Delmotte.

Vandeverde ne s'est fait que des contusions sans gravité. Il a été reconduit à son domicile, quai de l'Ouest, 5.

Pour s'amuser

Henri F..., âgé de 21 ans, garçon boucher chez Mme Dubois, rue de la Justice, 23, passait hier le conseil de révision

Pour s'amuser, le jeune homme demanda de l'argent à sa patronne, mais cette dernière ayant refusé, Henri se mit en colère et brisa un carreau du magasin.

Procès verbal a été dressé contre lui par M. Cordier, commissaire de police.

Dans la rue

Un pauvre ouvrier sans travail, de passage à Lille, était trouvé rue Mahieu, lundi soir, vers 8 heures, assis sur le sol et souffrant horriblement.

Non seulement le malheureux avait faim mais encore il lui était impossible de marcher.

M. le docteur Hochstetter, qui le visita, constata que ce pauvre homme était atteint de rhumatismes chroniques. Il le fait admettre d'urgence à l'hôpital Saint-Sauveur.

Le malade, qui se nomme François Taillebot, est âgé de 60 ans.

Vol avec effraction

Nous avons signalé le vol commis la semaine dernière, avec effraction, chez M. Bourtyl, rue de la Paix d'Utrecht, par trois jeunes gens.

A la suite d'une enquête menée par M. Boileau, commissaire de police, des agents de la sureté ont arrêté l'un des auteurs de ce vol, nommé Frimant Ollivier, âgé de 26 ans, garçon de café, demeurant rue Massena, 68, au moment où il rentrait chez lui, hier matin.

Un complice de Frimant s'est constitué prisonnier hier.

Tombé de cheval

M. Hurmer, lieutenant au 1er bataillon d'artillerie de forteresse, passait à cheval, hier matin, vers onze heures, sur l'Esplanade, quand tout à coup il fut pris d'une syncope et tomba sur le sol

Relevé aussitôt, M. le Lieutenant Hurmer a été transporté à l'hôpital militaire. Il s'est fait d'assez graves contusions dans sa chute.

Ecole des Beaux-Arts

La réputation de nos écoles académiques n'est plus à faire. Chaque année ajoute aux succès des années passées. Nous sommes heureux de communiquer au public, une fois encore, les noms des élèves du distingué professeur, M. Pharaon Dewinter, lauréats du Salon.

Ce sont MM. Bernaste qui a obtenu une 3e médaille ; Lhomme, une 1re mention ; Amas, Bottin et Duvocelle, une mention.

Nos félicitations aux artistes et au professeur.

Faculté de médecine

Consultations gratuites dans les hôpitaux :

St-Sauveur. — Médecine, professeur Lemoine, lundi, mercredi, vendredi à 10 heures. — Chirurgie et gynécologie, professeur Folet, mardi, jeudi, samedi à 10 h. — Maladies cutanées et syphilitiques, professeur Charmeil, tous les jours à 8 h. 1/2. — Maladies des yeux, professeur de Lapersonne, tous les jours à 9 h. — Electrothérapie professeur Doumer, tous les jours à 8 h. 1/2. — Maladies chirurgicales des enfants et orthopédie, professeur Phocas, mardi, vendredi, samedi à 9 h. 1/2. — Maladies des enfants, professeur Ausset, tous les jours à 9 h. 1/2. — Maladies des voies urinaires, professeur Carlier, lundi, mercredi, vendredi à 9 h.

Charité. — Médecine, professeur Combemale, tous les jours à 10 heures. — Chirurgie, professeur Dubar, lundi, vendredi, à 11 heures. — Gynécologie, professeur Dubar mardi, jeudi, samedi, à 10 h. 1/2 — Consultations pour les femmes enceintes et les enfants nouveau-nés, professeur Gaulard, mardi, à 11 heures.

Arrestation

M. Chauvin, commissaire de police, a mis hier en état d'arrestation le nommé Courbez Henri, âgé de 18 ans, ouvrier de ferme, sans travail et sans domicile depuis plusieurs semaines.

Courbez ayant été trouvé porteur d'un réveille-matin dont il n'a pu indiquer la provenance, a été déféré au parquet et écroué à la maison d'arrêt, sous l'inculpation de vol et de vagabondage.

VIOLÉE

PAR

JULES DE GASTYNE

PROLOGUE

Jacques lui dit :

— Voyons, explique-toi.

— Jamais, reprit-elle, je n'aurais osé t'avouer cela... jamais !... Mais aujourd'hui ta vie est en danger.

— Ma vie ?

— Celle de notre enfant...

Il eut un sursaut brusque.

— Que me dis-tu là ?

Elle fit avec vivacité.

— Tu vas voir... Tu vas voir...

Puis elle ajouta.

— Mon devoir est de parler. Il faut que je parle... Je ne veux pas qu'il te tue, qu'il tue mon fils.

— Oui, parle, dit Jacques, car tu me vois mourir d'angoisse.

Alors elle raconta tout avec des larmes, des sanglots, le crime commis, sa honte.

Jacques l'écoutait avec stupeur, mais sans colère, pris d'une pitié...

Quand elle eut fini, elle leva vers lui des yeux craintifs, tout inondés de pleurs, et murmura :

— Je te fais horreur, n'est-ce pa

Il dit doucement :

— Mais non, mais non. Tu as été victime d'un crime.

— Alors tu ne me repousses pas, malgré ?...

— Te repousser ?

— Je t'aime tant ! Si je te perdais, vois-tu ! Je resterai toujours ta servante, ton esclave. Tu n'en auras pas une plus fidèle, plus dévouée. Tu comprends maintenant pourquoi je ne puis pas être ta femme. Mais ne me chasse pas, c'est tout ce que je te demande. Je t'aime... Je ne pourrais pas vivre sans toi maintenant... sans mon fils...

Elle s'était jetée aux genoux de son amant. Elle les embrassa, secouée de frissons et de sanglots.

Jacques la releva.

— Console-toi, dit-il tendrement... ne pleure plus... Dès demain nous allons nous occuper des préparatifs de notre mariage.

Elle poussa un cri de délire.

— Comment ?

— Maintenant que je connais l'obstacle...

Elle bégayait, comme folle, inondée d'une joie infinie.

— Comment, tu veux, malgré ?...

— Pourquoi pas ?

— Tu m'aimes encore ?

— Je t'aime davantage puisque tu as souffert.

Elle lui prit la main, la couvrit de baisers éperdus.

Elle disait au milieu de ses sanglots :

— Tu es bon... tu es bon... bon... bon...

Elle ne trouvait pas d'autre mot.

Il la prit dans ses bras.

— Je t'aime, murmura-t-il.

Elle ne savait comment exprimer sa joie, son adoration.

Elle ne connaissait plus d'expression, plus rien. Elle aurait baisé la terre où Jacques avait mis les pieds. Toute son âme était pleine de reconnaissance et d'amour.

Elle reprit :

— Tu ne me chasses pas... Tu m'aimes encore ?

— Plus que jamais.

— Oh ! fit-elle encore, tu es bon... bon... Je te rendrai heureux... si heureux... avec ton fils... Et moi je n'aurai plus rien de caché... Je ne rougirai plus devant toi... Je n'aurai plus peur que tu ne lises dans mes yeux que je ne t'ai pas tout dit, toute ma vie... toutes mes pensées... car tu sais tout maintenant... tout mon passé... et tu l'oublies, et tu me pardonnes.

Il murmura, un sourire aux lèvres.

— Tu es la meilleure des femmes.

Elle leva vers lui des yeux où il y avait un reste d'inquiétude :

— Et tu ne regretteras pas un jour ?...

— Quoi ?

— De m'avoir épousée... de m'avoir donné ton nom ?

— Pourquoi le regretterai-je ?

— A cause de cette chose... de cette souillure.

— Mais jamais, fit-il, rassure-toi.

Elle ne quittait pas ses yeux de ses yeux, cherchant à y lire ses pensées, ses plus secrètes pensées.

Elle murmura :

— Je n'ose pas être heureuse. J'ai peur.

— De quoi ?

— J'ai peur d'attirer sur toi, sur ton fils, des malheurs...

— Quels malheurs ?

— Si tu savais ce que m'a dit cet homme...

Il fit avec un geste d'indifférence :

— Eh ! que m'importe ce misérable ? S'il se présente ici, je le remettrai entre les mains des agents.

— N'est-ce pas ?

— Parbleu ! Je ne suis pas une femme, moi, pour trembler devant lui.

— Oui, tu nous défendras, mon fils et moi.

— En doutes-tu ?

— Oh ! non, tu es bon, brave, courageux et fort, toi... Mais moi, je suis faible. Puis je redoutais tant que tu apprennes. J'avais peur du bruit, du scandale... Puis cet homme a un regard qui m'épouvante, qui me domine. Sais-tu ce qu'il venait me demander ?

— Non.

— Il venait me demander de te quitter et de le suivre.

Jacques fit avec ironie :

— Pas possible !

— C'est fou, n'est-ce pas ? C'est ce que je lui ai répondu... Alors, il m'a donné huit jours.

— Huit jours ?

— Huit jours pour me décider. Si dans huit jours je ne suis pas allée le rejoindre.

— Où cela ?

— A la gare Saint-Lazare. Il m'a dit l'heure, l'endroit. Tous les jours il m'attendra pendant huit jours.

— Et si tu n'obéis pas ?

— Si je n'obéis pas... eh bien, il te tuera.

— Moi ?

— Oui. Il te haït.

Jacques se mit à rire.

— Qu'il essaie !

— N'est-ce pas que tu n'as pas peur, toi ?

— Il faut d'autres menaces que celles de ce coquin pour m'effrayer. C'est moi qui le tuerai... comme un chien... s'il reparaît ici.

— Oh ! que tu ferais bien !

Il la prit par le cou.

— C'est cela qui t'avait si fort épouvantée ?

— Oui... et puis la crainte que tu saches...

Il murmura tendrement en l'attirant à lui.

— Folle !

— Puis, reprit-elle, c'est pour notre enfant aussi que je craignais. Il devait te tuer et me le prendre... me le voler.

— Rien que cela ?

— Tu n'as pas peur toi, qu'il fasse tout cela ?

— Mais non, je n'ai pas peur.

— Ah ! tu me fais du bien. Tu me rassures.

— Sais-tu comment nous allons répondre aux menaces de ce misérable ?

— Non.

— En hâtant notre mariage d'abord.

— Oh ! oui !

— Puis en le faisant coffrer.

— Comment cela ?

— Je vais prévenir des agents. Ils viendront avec nous à la gare. Tu le montreras... et quand l'homme paraîtra...

— Oh ! oui, fais cela... que j'en sois débarrassée.

— Avant que la semaine ne s'écoule il sera à l'ombre... ou tué, car s'il reparaît ici, je ne le manquerai pas... Nous sommes en état de légitime défense... Après les menaces qu'il t'a faites...

— Oui... oh ! oui !...

Marianne redevenait confiante, heureuse. Aux paroles de son ami, devant sa confiance, sa terreur s'était dissipée, cette espèce de terreur surnaturelle qui l'enveloppait depuis l'apparition de l'homme... Puis elle se sentait plus légère, l'âme plus tranquille, depuis qu'elle s'était confessée à Jacques et que celui-ci lui avait pardonné. Aussi comme elle l'aimait !... sa passion s'en était accrue. C'était de l'adoration, de l'extase qu'elle avait pour lui. Elle ne redoutait plus rien, sous la protection de ses bras, enveloppée du rayonnement de son amour. Le soir tombait, plein de douceur et d'harmonie, chargé de parfums, ému de chants d'oiseaux.

(A suivre.)